



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

**Direction départementale
de la Cohésion Sociale
de la Haute-Savoie**
Service Hébergement et Logement

ARRETE n° 2011- 004- 0008 du 4 janvier 2011
portant modification de la composition de la commission départementale de médiation.

LE PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

VU le décret du 11 novembre 2010 portant nomination de M. Philippe DERUMIGNY, Préfet, en qualité de Préfet de la Haute-Savoie,

Vu l'arrêté n°2010-35 du 1^{er} janvier 2010 portant nomination de M. Jean-Paul ULTSCH en qualité de directeur départemental de la cohésion sociale de la Haute Savoie

Vu l'arrêté préfectoral n° 2010625 du 4 janvier 2010 relatif à l'organisation des directions départementales interministérielles de Haute Savoie

VU l'article L441-2-3 du code de la construction et de l'habitation dans sa rédaction issue de la loi n° 2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale

VU les articles R441613 et suivants du même code

Vu l'arrêté n° 2007-586 du 26 décembre 2007 portant nomination des membres de la commission départementale de médiation, modifié par les arrêtés n° 2008-40 du 3 juillet 2008, n° 2009-160 du 4 mars 2009, n° 2009-406 du 19 juin 2009, n° 2009è-663 du 20 août 2009, n° 2010-03 du 29 janvier 2010, et n° 2010-2204 du 19 août 2010

Sur proposition de M. le secrétaire général de la préfecture ;

ARRETE

Article 1^{er} : La nouvelle composition de la commission de médiation est la suivante :

a) au titre des représentants de l'Etat :

Titulaires :

- M. Jean-Paul ULTSCH, directeur départemental de la cohésion sociale
- Mme Jocelyne BRACHET, directrice départementale adjointe de la cohésion sociale
- Mme Marie-Antoinette FORAY, responsable de la cellule accès au logement à la direction départementale de la cohésion sociale

Suppléants :

- Mme Géraldine MAYET-NOEL, responsable du service hébergement et logement à la direction de la cohésion sociale
- M. Vincent PATRIARCA, chef du service habitat à la direction des territoires
- Mme Anne LABEDAN, coordinatrice droit au logement à la direction de la cohésion sociale

b) au titre des représentants du département :

Titulaire :

- M. Raymond BARDET, vice-président du conseil général

Suppléant :

- M. Pierre DEVANT, conseiller général.

c) au titre de représentant des communes :

Titulaires :

- Mme Marie-Martine DICK, maire-adjoint de Thonon les Bains
- Mme Renée MAGNIN, maire de GAILLARD

Suppléant :

- M. Claude MONNET, maire d'AMANCY
- M. Gilles PETIT-JEAN, maire de PASSY

d) au titre des représentants des organismes à loyer modéré ou des sociétés d'économie mixte de construction :

Titulaire :

- M. Yves FONTANAUD, directeur général de Léman Habitat

Suppléant :

- M. Alain BENOISTON, directeur général d'HALPADES

e) au titre des représentants des autres propriétaires bailleurs :

Titulaire :

- M. Marc FANTIN, représentant la FNAIM Haute-Savoie

Suppléant :

- Maître Jean VAILLY, représentant l'UNPI

f) au titre des représentants des organismes chargés de la gestion d'une structure d'hébergement, d'un établissement ou d'un logement de transition, d'un logement de transition ou d'une résidence hôtelière à vocation sociale :

Titulaire :

- Mme Christine GAVEND-BELLINI, directrice d'AATES

Suppléant :

- M. Stéphane JULLIEN, directeur d'ADOMA, agence de Haute-Savoie

g) au titre des représentants d'une association de locataires affiliée à une organisation siégeant à la commission nationale de concertation mentionnée à l'article 41 de la loi n°86-1290 du 23 décembre 1986 :

Titulaire :

- M. Maurice LAPORTE, président de l'association consommation logement et cadre de vie

Suppléant :

- M. Albert DEVIGNE, union départementale de la confédération syndicale des familles

h) au titre des représentants des associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées :

Titulaires :

- M. Fernand GANNAZ, délégué départemental de la FNARS
- M. Marc JULIEN-PERRIN, président de l'UDAF

Suppléants :

- M. Jean-Marc DAVEINE, administrateur à la FNARS
- M. Clément BODAR, directeur du CHRS « les Bartavelles ».

- i) au titre de personne qualifiée, président de la commission de médiation :
- M. Bernard GINIBRIERE, directeur de préfecture honoraire, directeur honoraire du service gestion locative à Haute-Savoie Habitat.

Article 2 : Le secrétariat de la commission, auquel sont adressées les saisines, est assuré par la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS), service logement et hébergement, cellule accès au logement /droit au logement – Cité administrative- 7 rue Dupanloup- 74040 ANNECY cedex.

Article 3 : La commission se réunit en tant que de besoin sur convocation du secrétariat.

Article 4 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Savoie et M. le Directeur Départemental de la Cohésion sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Le Préfet,
Philippe DERUMIGNY